

Chargeant Madame **Bernadette SOHOUDJI AGBOSSOU**,
Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation
Technique et Professionnelle, de l'intérim de Madame
Vicentia BOCO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **VU** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement ;

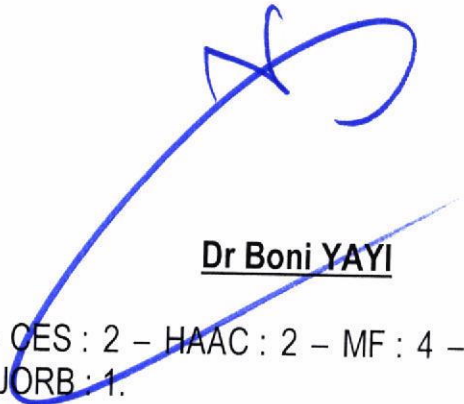
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **mardi 7 août au samedi 11 août 2007**, Madame **Bernadette SOHOUDJI AGBOSSOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle est chargée de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Madame **Vicentia BOCO**, pendant son absence.

● **Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 août 2007

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MF : 4 – MRAI : 4 –
SGG : 4 - Autres Ministères : 24 – Départements : 6 - JORB : 1.